



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
28 juin 2010  
Français  
Original : anglais

---

**Réunion des États Parties à la Convention  
sur l'élimination de toutes les formes  
de discrimination à l'égard des femmes  
Seizième réunion**

New York, 28 juin 2010

**Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la réunion par la Représentante du Secrétaire général.
2. Élection de la Présidente.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Élection des autres membres du Bureau.
5. Élection, conformément aux paragraphes 4 et 5 de l'article 17 de la Convention, des 12 membres du Comité devant remplacer ceux dont le mandat arrive à expiration le 31 décembre 2010.
6. Questions diverses.

**Annotations**

**Point 6**

L'article 28 de la Convention dispose que le Secrétaire général recevra et communiquera à tous les États le texte des réserves qui auront été faites au moment de la ratification ou de l'adhésion. Il dispose en outre que les réserves peuvent être retirées à tout moment par voie de notification adressée au Secrétaire général, lequel informe tous les États Parties à la Convention. Conformément à la pratique établie, le Secrétariat distribuera aux participants à la réunion des États Parties à la Convention un rapport sur les réserves, déclarations, objections et notifications de retraits de réserves concernant la Convention (voir CEDAW/SP/ 2010/2). Ce rapport complète et actualise le précédent rapport (CEDAW/SP/2008/2) grâce à des informations supplémentaires extraites du site Web du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

